

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 21 MARS 2016 À 20h15

PROCES-VERBAL N° 332

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, présidente, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Excusée	Alix RIVOIRE
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal n° 331 du 23 février 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « sociale-culture-événements » du 29 février 2016
5. Rapport de la commission « communications » du 7 mars 2016
6. Rapport de la commission « mobilités-routes-canalisation » du 9 mars 2016
7. Rapport de la commission « petite enfance-scolaire-jeunesse-sport » du 14 mars 2016
8. Rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 15 mars 2016
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

Mme Ramu ouvre la séance à 20h16

1) Approbation du procès-verbal n° 331 du 23 février 2016

Mme Ramu donne lecture des pages 1940 à 1952.

Page 1941

Mme Bovy propose de modifier ainsi l'intervention de M. Duchêne en page 1941 : « La Commune a mis **un article** sur la dérogation à laquelle elle tient absolument tandis que le service des monuments et site **s'y oppose** ».

Page 1942

M. Vasey pense qu'il faudrait plutôt parler de « deux **lots de** cartes journalières CFF » et non de « deux cartes journalières CFF ».

Page 1946

Mme Bovy corrige son intervention en page 1946 : « Mme Bovy souligne que la commission ne souhaite pas **demandeur de** l'argent de la commune ».

Page 1949

Mme Bovy note qu'il est question, en page 1949, « d'un éventuel local de pompier à La Plaine ainsi qu'à La Plaine ».

M. Vasey pense qu'il s'agit en fait de La Plaine et Essertines.

Mme Ramu confirme qu'il faut apporter la correction suivante : « Enfin, le rapport parle également d'un éventuel local de pompier à La Plaine ainsi qu'à **Essertines** ».

Le procès-verbal n° 331 du 23 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) Communications du Bureau du Conseil municipal

- La course pédestre « À travers le coteau » aura lieu le 23 avril 2016 à Bernex. Les conseillers municipaux sont invités à participer à la course des conseillers qui se fera sur un parcours de 4 km.
- Le tournoi de football des élus genevois aura lieu le samedi 11 juin 2016 à Cartigny. Les équipes sont composées de 4 joueurs et d'un gardien.

Mme Zoller constate que ce tournoi a lieu en même temps que le tournoi du Rhône du FC Donzelle.

3) Communications et propositions de la Mairie

- Concernant la répartition des tâches entre le canton et les communes qui est en cours, il faut savoir que le premier train de lois a été accepté par le Grand Conseil. Il concerne l'accueil parascolaire, les prestations financières individuelles à la charge exclusive du canton, les prestations financières ponctuelles communales et les locaux de l'Hospice général qui sont à la seule charge du canton. Concernant les prestations de l'IMAD relatives aux personnes âgées, seules les mesures dites de proximité sont communales. La prise en charge des locaux et des prestations de santé sont du ressort exclusif du canton. Les communes ont également obtenu la possibilité de réglementer le trafic à caractère mineur (par exemple mettre un stop ou une interdiction de stationner sur une route communale).

Un deuxième train de lois est d'ores et déjà prévu. **M. Duchêne** a récemment rencontré les communes, M. Barthassat et M. Hochstrasser (directeur de la DGT). Les discussions continuent concernant les éléments que le canton pourrait remettre aux communes. La demande consistant à ce que les communes puissent gérer les autorisations d'abattage et d'élagage des arbres est en cours d'évaluation. La dénomination des rues restera pour l'instant une compétence du canton, ce qui est contesté par l'ACG. En revanche, le nettoyage des trottoirs des routes cantonales et des arrêts de bus serait confié aux communes. **M. Duchêne** a également vu qu'il y a un questionnement sur l'étendue des compétences de la CMNS. Une remise en question de son fonctionnement est en cours d'évaluation par l'institution elle-même. Cela figurera également dans le futur train de lois entre l'État et les communes. Enfin, le canton aimerait bien confier la charge des cycles d'orientation aux communes.

- Des travaux ont lieu sur la route du Mandement pour la pose des équipements led sur les luminaires par le canton. Des armoires doivent être refaites à différents endroits pour le câblage. **M. Duchêne** rappelle que l'installation de leds sur les routes et chemins communaux est prévue en fin d'année.
- Le bureau de Poste de La Plaine fermera le 31 mai 2016. La commune avait discuté avec la Poste en 2011 et elle avait alors appris qu'il y aurait un sursis de 5 ans. Il faut également savoir que le chiffre d'affaires du bureau de Poste de La Plaine a baissé de 35 %. **M. Duchêne** précise qu'un service à domicile sera prévu. Le facteur pourra ainsi venir pour vendre des timbres ou prendre les colis.

Mme Dugerdil se demande si l'arrivée de nouveaux lotissements à La Plaine n'a pas fait changer d'avis La Poste.

M. Duchêne fait savoir que même la Poste de Satigny risque de fermer. Il n'y a malheureusement plus vraiment de petites communes qui ont des bureaux de Poste ouverts.

Mme Zoller précise que, si un commerce a un local d'au moins 2 m², qu'il a de la place pour du stockage et qui est ouvert 6 jours sur 7, au moins deux heures par jour toute l'année, la Poste garde la possibilité de faire une agence postale. Aujourd'hui, il n'y a pas le commerce qui remplit toutes les conditions, mais si tel est le cas, la Poste pourrait entrer en matière.

- Les SIG vont effectuer des travaux à la route de Malval.
- À partir du 11 décembre 2016, le proxibus sera supprimé. Par contre, une nouvelle ligne pourrait être créée avec 13 passages en semaines, 7 le samedi et 6 le dimanche. Elle partirait de l'Hôpital de La Tour et passerait à Peney-Dessous, Chouilly, Bourdigny, les Granges, Malval, Essertines, Dardagny et La Plaine. Au retour, elle passerait par Dardagny, Russin et Satigny. Elle fonctionnerait de 7h00 à 19h00. Il faut toutefois encore attendre que les TPG confirment la création de cette ligne.

Mme Bovy comprend qu'il n'y aura plus de bus durant la nuit.

M. Duchêne confirme la remarque de Mme Bovy.

Mme Ramu demande si l'horaire du bus tiendra compte des élèves du cycle d'orientation qui doivent prendre le train à 12h45.

M. Duchêne précise que la ligne X sera maintenue.

M. Vasey comprend qu'il faudra faire toute une boucle pour revenir à Malval.

M. Duchêne donne simplement une information pour l'heure. Quoi qu'il en soit, c'est déjà une chance d'avoir une solution, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes. La Mairie donnera des informations plus précises aux conseillers municipaux dès qu'elles seront disponibles.

M. Wyss note qu'une question se pose pour les gens qui arrivent à La Plaine en train et doivent rentrer à Dardagny.

M. Duchêne constate que la solution est simple. Si la commune veut un proxibus, il faut qu'elle paye et cela coûte relativement cher.

Mme Zoller ajoute que le coût indiqué pour la ligne de Noctambus allant du centre-ville en passant par Vernier jusqu'à la Plaine était, par exemple, de Fr. 46'000,- par mois pour deux soirs par semaine.

Mme Dugerdil se demande si ce bus ne pourrait pas être utilisé par les écoles pour que les élèves aillent à la piscine.

M. Duchêne indique que le bus prévu par les TPG comprend une quinzaine de places. Cette solution risque donc d'être difficilement utilisable par les écoles.

- **Mme Zoller** remercie Mme Ramu pour les samedis de ski. Elle a eu de nombreux retours disant que cela a été une vraie réussite.
- La soirée citoyenne avec la participation de 12 jeunes de la commune s'est très bien déroulée.

- Concernant le jardin d'enfants Zébulon, une des remplaçantes de la directrice a envoyé ses remerciements disant que c'était magnifique et que le personnel était de qualité.

La commune a obtenu l'autorisation officielle du SASAJ pour ouvrir le jardin d'enfants. La nouvelle directrice a fait un bilan avec toutes les collaboratrices qui sont très motivées. Il y aura beaucoup de formation pour la validation de leurs acquis, mais elles sont dans les starting-blocks.

Les inscriptions auront lieu le 5 avril 2016 au jardin d'enfants.

- La rentrée scolaire 2016-2017 inquiète le directeur et la maîtresse adjointe parce qu'il y a déjà 15 enfants de plus que le nombre actuel. Normalement, 95 % des enfants sont inscrits à fin février, mais, les locations des nouveaux immeubles à La Plaine n'étant pas encore attribuées, le nombre d'enfants pourrait encore augmenter. Il a donc été décidé de prendre en compte le scénario où beaucoup d'enfants arriveront et où il faudra ouvrir deux classes. À ce jour, il est ainsi prévu d'ouvrir une classe à Russin et à une classe à La Plaine. À un moment donné, il a été envisagé que le GIAP sorte de ce fameux container pour aller à Russin, mais cela ne sera finalement pas possible. **M. Carrara** a eu l'idée d'utiliser la mezzanine de la salle polyvalente à Dardagny ainsi que le local prêté à la jeunesse en face. Il faut toutefois encore attendre l'avis du GIAP à ce sujet. En cas d'acceptation, cela permettrait d'avoir au même endroit le parascolaire, le restaurant scolaire, les jeux, etc.

Mme Dugerdil fait remarquer qu'il pourrait y avoir une leçon de gym en même temps que le parascolaire.

Mme Zoller précise que le GIAP dure de 16h00 à 18h00 au maximum.

Mme Dugerdil indique que la gym du Mandement a précisément lieu en même temps.

M. Carrara signale que des aménagements seront réalisés, notamment dans la galerie. Par ailleurs, il sera possible d'utiliser le local de la jeunesse qui sera libéré. Si des cours devaient avoir lieu en même temps, il y a aussi la possibilité que les enfants aillent dehors ou dans le foyer. On trouvera une solution, mais le but est qu'ils soient tous à la même place.

Mme Dugerdil précise que sa remarque était surtout par rapport au bruit qu'il pourrait y avoir. Pour le reste, l'espace prévu est très bien.

Mme Zoller indique qu'il sera tenu compte de la remarque de Mme Dugerdil et des horaires des autres activités. Par rapport à d'autres solutions possibles, il faut savoir que la Mairie de Russin avait proposé le local des associations sur leur commune. Tout compte fait, aucune solution n'était totalement satisfaisante, mais celle retenue est la plus cohérente.

Mme Jaquier demande si les enfants de La Plaine devront venir à Dardagny

Mme Zoller confirme que les enfants de La Plaine et ceux de Russin viendront à Dardagny.

Mme Jaquier souhaite savoir si cela ne posera aucun problème avec les horaires de bus.

Mme Zoller répond que les horaires de bus seront probablement aménagés en fonction des horaires des classes et du lieu où se trouveront les différents degrés. En effet, si l'ouverture de deux classes est prévue, on ne sait pas encore quel sera l'âge des nouveaux élèves. Autrement dit, il reste encore beaucoup de choses à régler, mais on est parti sur le scénario consistant à ouvrir deux classes. Il semble en effet plus facile, en temps voulu, d'éventuellement fermer une classe ou de répartir à nouveau les élèves sur les trois villages plutôt que de faire l'inverse.

M. Vasey pense que si l'on veut que cela fonctionne comme une galerie, cela ne peut pas être fermé. Il estime que, si un cours de gym se déroule en bas ou que des gens jouent, il est impossible de se tenir en haut. Par ailleurs, il y a une question de lumière. M. Vasey estime que ce sont des surfaces qui ne peuvent pas être considérées comme habitables. En tout cas, on ne peut plus créer de tels espaces pour des activités telles que le GIAP. Il faudrait donc s'assurer que cet aspect ne pose pas de problème.

Mme Zoller fait remarquer que l'alternative est le container du GIAP qui ne sent pas bon, la salle polyvalente ou supprimer le GIAP. Il a donc semblé que c'était la moins mauvaise des solutions. Par ailleurs, il y a effectivement ce local de la jeunesse à côté, le foyer en bas et des espaces extérieurs. En outre, il reste encore à vérifier les horaires des activités dans la salle. Au niveau de l'équipement et des surfaces, le représentant du GIAP va discuter avec ses chefs avant qu'une décision soit prise. **Mme Zoller** souligne qu'il n'y a pas, à ce jour, de plan B.

M. Vasey se demande, au cas où seule une classe ouvre, s'il sera encore possible de dire que le GIAP aura lieu à Russin.

Mme Zoller pense que cela sera certainement trop tard. Les attributions de logements auront lieu vers le mois d'avril pour une entrée des habitants à partir de la mi-mai. Quant au directeur, M. Zbinden, il garde les inscriptions ouvertes jusqu'à fin juillet. Cela signifie que le scénario définitif ne sera connu qu'au début de l'été. **Mme Zoller** considère qu'un éventuel changement de plan en cours de route sera très difficile.

Mme Hutin demande combien d'enfants participent au GIAP.

Mme Zoller indique qu'il peut y avoir près de 50 % des enfants inscrits à l'école le mardi (jour le plus fréquenté) et 25 % le soir. Sur la base de 200 enfants à la rentrée scolaire 2016 et d'un taux de fréquentation du GIAP de 50 %, il pourrait ainsi y avoir jusqu'à 100 enfants à midi et 50 enfants le soir. Il faut savoir qu'il y a une forte probabilité que les gens qui vont emménager, soit viennent de lieux où les prestations de parascolaire sont très importantes, soit sont des couples dont les deux parents sont obligés de travailler. Il faut rappeler que le GIAP annonçait une augmentation de 7 % du parascolaire par année.

M. Vuissoz se souvient qu'il y a déjà eu des pics avec beaucoup plus d'élèves, mais que cela n'a pas duré longtemps.

Mme Zoller confirme qu'il y a déjà un pic à 250 élèves dans les années 2000. Il faut également voir que, à l'époque, deux containers servaient de classes en plus des classes de Russin. Par ailleurs, les normes, notamment en termes de classes, ont passablement évolué et on ne pourrait probablement pas accueillir les élèves de la même manière aujourd'hui.

- La présentation du local des jeunes a été annulée. Elle sera reportée (éventuellement à l'automne).
- Mme Cortinovic de Russin a un mandat à l'école d'ASE et elle souhaite faire un sujet sur la problématique du harcèlement par le biais de rencontres avec des jeunes. Elle a demandé à pouvoir débattre de ce sujet avec les jeunes du local. Cette rencontre aura lieu un vendredi soir entre mi-avril et fin mai.
- **Mme Zoller** rappelle que l'un des objectifs du journal était de pouvoir limiter l'envoi de tous-ménages. Il faut ainsi bien réfléchir si l'envoi d'un tous-ménages est vraiment nécessaire ou si l'information ne peut pas être diffusée à travers le journal.

Mme Bovy fait remarquer que, dans le cas d'un événement ayant lieu le 1^{er} mai 2016, comme c'est le cas du tous-ménages que les gens ont reçu aujourd'hui, cela signifie qu'il

aurait fallu mettre l'information soit dans le journal paraissant en avril, ce qui est trop tard, soit dans le journal paraissant en décembre, ce qui était trop tôt. En d'autres termes, il semble que le tous-ménages se justifie pour un événement précis.

Mme Jaquier se demande si la publication de l'information dans le journal ne pourrait pas être accompagnée de quelques affiches dans la commune.

Mme Zoller indique que le but n'est pas d'ouvrir le débat maintenant. C'est d'ailleurs un sujet qui peut être traité en commission.

- **Mme Zoller** annonce que les cartes journalières CFF seront disponibles à partir du 16 avril 2016.
- La commission « scolaire » se réunira le 5 avril 2016.
- Le IAM Challenge aura lieu le 24 avril 2016, avec l'APE et les jeunes du Lok'al qui s'occuperont de la buvette.
- Concernant le groupement pour la petite enfance, il manque encore la décision de la commune de Russin pour savoir quand aura lieu la première séance.
- **M. Duchêne** indique que, depuis le 1^{er} janvier 2016, c'est la commune qui délivre les autorisations pour les manifestations jusqu'à 1'500 participants. Même les manifestations organisées par le Conseil municipal ou par la Mairie doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Dans le cas d'une manifestation comme le IAM Challenge, la demande doit également passer par l'état-major de la police étant donné qu'elle se déroule sur la voie publique.

Mme Zoller précise que le formulaire de demande d'autorisation n'est pas à jour sur le site Internet de la commune. Par conséquent, il faut avoir recours au formulaire de demande d'autorisation de la Ville de Genève, le temps que le document adéquat soit préparé et mis à disposition.

Mme Dugerdil souhaite savoir quel est le rôle de la commune par rapport à ces formulaires en termes de responsabilité ou d'émoluments qu'elle pourrait prélever.

M. Duchêne indique que la commune pourrait demander des émoluments, mais elle n'a pas encore préparé le règlement à ce sujet. Quoi qu'il en soit, le but n'est pas de demander de l'argent si la manifestation est organisée par une société locale ou par la commune.

Mme Dugerdil aimerait des précisions sur ce que représentent ces autorisations pour la commune en termes de responsabilité. Elle se demande si, en cas de problème lors de la manifestation, quelqu'un pourrait se retourner contre la commune.

Mme Zoller explique que cette compétence a été transférée aux communes en raison de leur lien de proximité avec les organisateurs de ces petites manifestations ou pour autoriser qu'un restaurant ouvre une terrasse.

Mme Bovy demande si la manifestation des Bornes gourmandes aurait besoin de demander une autorisation si elle ne prévoyait pas de buvette.

M. Wyss indique que les autorisations ne concernent pas seulement les boissons, mais aussi les tombolas, la viande, les animaux vivants, etc. Auparavant, les contrôles étaient effectués par l'État. Il reste maintenant à définir quels contrôles seront effectués par la commune.

Mme Zoller rappelle également que, dans le cas d'une manifestation organisée dans la salle polyvalente utilisant la scène et les projecteurs, la présence de deux sapeurs-

pompiers est obligatoire. Cette exigence sera incluse dans les contrats de location (cela représente un montant de Fr. 300.-).

4) Rapport de la commission « Sociale-culture-événements » du 29 février 2016

Mme Dugerdil signale qu'il y aura une rencontre avec les participants extérieurs à la commission après les prochaines vacances scolaires de Pâques pour peaufiner les « stands ». Elle rappelle que tous les membres du Conseil municipal et de l'exécutif sont concernés.

M. Carrara demande s'il y a des informations sur la proposition de M. Bagnoud.

Mme Dugerdil répond qu'elle n'a pas eu d'information à ce sujet.

M. Pottu note qu'il y a une liste de tâches. Il demande si les conseillers municipaux doivent s'inscrire.

Mme Dugerdil répond que ce sont les tâches attribuées aux membres de la commission pour l'instant.

Mme Zoller demande s'il est prévu d'organiser un Doodle pour confirmer la présence des personnes.

M. Carrara indique que ce n'est pas nécessaire.

Mme Zoller souhaite savoir ce qui est prévu en cas de pluie.

Mme Dugerdil confirme que la manifestation aura lieu, même en cas de pluie. Si nécessaire, un tracé alternatif a été prévu et le repas peut être organisé à la salle polyvalente.

M. Wyss comprend qu'une réunion est prévue déjà le samedi pour l'organisation de la manifestation.

Mme Dugerdil indique que les membres de la commission se retrouveront en effet le samedi.

Mme Dugerdil signale, concernant M. Léonard Bagnoud, qu'il devait établir un devis. La commission a vu ses tableaux et l'idée serait de faire un livre. Maintenant, elle attend qu'un budget lui soit proposé pour prendre une éventuelle décision. Par ailleurs, des dates ont déjà été retenues pour l'exposition.

Le rapport de la commission « Sociale-culture-événements » du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

5) Rapport de la commission « Communications » du 7 mars 2016

Mme Bovy note que le rapport parle d'un forfait de Fr. 135.- pour 6 heures. Il s'agit en fait d'un forfait pour 10 heures. Par ailleurs, elle attire l'attention sur le fait que délai rédactionnel pour le prochain journal est fixé au 16 mai 2016.

Le rapport de la commission « Communications » du 7 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

6) Rapport de la commission « Mobilités-routes-canalizations » du 9 mars 2016

Le rapport de la commission « Mobilités-routes-canalizations » du 9 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

M. Vasey demande s'il y a des nouvelles du rendez-vous prévu avec M. Tanari pour retravailler sur l'offre qui n'a pas été acceptée.

M. Carrara indique que le rendez-vous est fixé au 11 avril à 19h00 suite au Doodle fait hier soir.

M. Vasey signale qu'il ne pourra pas venir avant 19h30.

M. Carrara va voir s'il est possible de fixer le rendez-vous à 19h30 puisque cet horaire semble arranger plusieurs conseillers municipaux.

7) Rapport de la commission « Petite enfance-scolaire-jeunesse-sport » du 14 mars 2016

Mme Zoller apporte des précisions sur les décorations du PNI. Il y a une proposition sympathique de Fanny Bocquet pour faire des petites affiches afin de recruter des jeunes qui s'occuperont de la décoration du PNI durant cinq samedis aux mois de mai et juin. La Mairie est d'accord de partir avec ce projet.

Le rapport de la commission « Petite enfance-scolaire-jeunesse-sport » du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

8) Rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 15 mars 2016

M. Vasey apporte un complément concernant l'audit du bâtiment du stade de La Plaine. La commission avait dit qu'il fallait voir avec les autorités ce qui était possible en matière de démolitions et reconstructions. M. Vasey a obtenu des informations depuis la semaine passée. Comme il y a déjà eu des autorisations en procédure accélérée autour du stade, à la fois pour mettre les containers provisoires pour les douches (en 2008 sauf erreur) et pour les éclairages en 2011, la sous-commission Nature et site de la CMNS a déjà statué sur ce point. Elle est très au fait sur l'idée que le stade va rester là et qu'il n'y a pas d'autre possibilité. Le responsable au service des monuments et des sites, qui est le secrétaire de la commission, a dit qu'il est évident pour lui, même s'il y a besoin d'une dérogation, qu'il est possible de démolir et reconstruire les équipements sur les mêmes emplacements. Ce sont des droits acquis. Aujourd'hui, la seule dérogation c'est qu'on n'est plus aux distances légales par rapport au cordon boisé qui se situe le long de l'Allondon. Il faudrait donc se mettre à 15 ou 30 mètres, mais vu que des constructions existent déjà, il serait possible de reconstruire, même avec un agrandissement modéré (jusqu'à probablement 30 % de surfaces en plus). **M. Vasey** rappelle que l'APA de 2007 pour les douches était une autorisation pour des équipements provisoires qui durent. On pourrait donc aussi utiliser le fait que l'on améliore une condition provisoire qui n'était pas satisfaisante.

Mme Dugerdil demande si ces 30 % supplémentaires viennent en plus de la surface occupée par les containers.

M. Vasey répond que ce sont 30 % supplémentaires par rapport aux surfaces cadastrées, les containers n'étant pas cadastrés. Il constate que c'est plutôt une bonne nouvelle. On est bien dans le plan de protection des rives de l'Allondon, mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas construire. Là où on ne peut pas construire, c'est dans le cas où l'on ne respecte pas la distance de non-construction prévue par la loi sur les eaux.

Mme Dugerdil souhaite savoir quelles sont les procédures à suivre maintenant.

M. Vasey estime que cela consiste à décider du type d'études à faire en fonction des marchés publics.

Mme Dugerdil précise qu'elle aimerait savoir s'il faut avoir une confirmation écrite que ce sont des droits acquis avant de pouvoir monter un projet.

M. Vasey pense que c'est le mandataire qui fera cette démarche en temps voulu. La première démarche qu'il devra faire est de faire les validations sur la base des premières esquisses sans engager trop loin le projet. **M. Vasey** a écrit un e-mail à l'exécutif aujourd'hui dans ce sens. Il faut savoir que la consultation devra se faire auprès du service des forêts au début du projet. Pour le reste, il n'y a pas d'autorisation ou de confirmation à avoir maintenant.

M. Guerreiro se demande s'il serait possible de changer le revêtement d'une partie du terrain, par exemple la partie rouge, pour y mettre du synthétique.

M. Vasey n'a pas fait de demande à ce sujet. Il pense qu'il faudrait le mettre dans les consultations dans le cadre de l'élaboration du projet. Cela permet de montrer que c'est un projet global. Par ailleurs, il faut faire attention au fait qu'une partie du terrain est peut-être en zone non constructible. C'est un point à vérifier.

M. Carrara propose à M. Vasey d'interroger la personne qu'il connaît afin d'avoir une réponse définitive sur la possibilité de mettre un terrain synthétique. La commune pourrait écrire un courrier dans ce sens pour avoir une réponse claire et nette.

M. Vasey pense que c'est en effet l'exécutif qui doit faire cette demande pour savoir quelles démarches faire avec le mandataire. Il est prêt à aider à la rédiger.

Le rapport de la commission « Aménagement-bâtiments-emplacements du 15 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

M. Vasey demande s'il y a des nouvelles concernant l'auberge.

M. Duchêne répond que la Mairie a reçu une réponse de l'avocat de Michel Terrier, mais elle n'a pas encore eu le temps d'en prendre connaissance de manière approfondie.

Mme Ramu propose de traiter ce point au prochain Conseil municipal.

9) Point de situation sur les dossiers en cours

Mme Hutin signale qu'une cinquantaine de personnes étaient présentes à la séance qui était organisée concernant l'accueil d'une famille de réfugiés. Dans l'ensemble les échanges étaient positifs, même si quelques craintes ont été exprimées. Les membres de la commission ont pu apporter des réponses, mais elles sont également venues d'une personne travaillant avec les migrants en tant qu'infirmière et d'une autre personne travaillant à l'Hospice général.

Mme Ramu remercie les organisateurs de cette séance.

10) Propositions individuelles

- **Mme Dugerdil** demande s'il ne faut pas fixer une séance de la commission Bâtiments et emplacements pour aller de l'avant avec le stade.

M. Duchêne estime qu'il faut surtout fixer un plan des priorités pour, ensuite, boucler un plan financier. Il faut se rendre compte que la commune ne pourra pas tout faire en une année. S'il faut faire un terrain synthétique, il y en a pour 1,5 ou 2 millions de francs auxquels il faut encore ajouter le coût pour un nouveau bâtiment. Cela étant, il faut maintenant déterminer l'ordre de priorités des travaux entre le stade, la parcelle 614 et les autres projets. Ensuite, la commune pourra fixer un plan financier. **M. Duchêne** pense que la commune ne doit pas non plus se presser, par rapport aux indices de chaleur, quand on

voit l'exemple que donne l'État de Genève. Pour sa part, il n'est pas d'accord de mettre Fr. 7'000,- pour établir un audit sur le bâtiment du stade pour savoir s'il y a deux trous à boucher.

M. Vasey pense que le mauvais exemple donné par l'État n'est pas une raison suffisante pour que la commune ne se donne pas de la peine. Indépendamment de cela, on peut se demander s'il est acceptable d'avoir des containers pour les douches, d'autant plus quand on sait que la moitié des enfants de la commune utilisent ces installations. Par ailleurs, il est vrai que ces bâtiments sont vraiment des passoirs. La commission a ainsi décidé de ne pas faire d'étude parce n'importe quelle proposition de rénovation de ce bâtiment consistera à mettre un emplâtre sur une jambe de bois.

M. Duchêne souhaite simplement que la commission fixe un ordre de priorité par rapport aux projets qu'elle a listés.

M. Vasey fait remarquer qu'il est difficile pour la commission d'évaluer les budgets que la commune pourra investir dans les bâtiments.

M. Duchêne signale que la commune doit encore payer Fr. 100'000.- à Fr. 150'000.- par année pour le séparatif jusqu'en 2030. Il faut aussi prendre en considération le fait que la crèche va avoir un impact sur les finances de la commune, en particulier ces prochaines années. Il faudrait déjà voir l'impact réel de la crèche sur les finances de la commune. Il est vrai que l'argent ne coûte pas cher actuellement, mais il faut que la commune ait la capacité de rembourser les éventuels emprunts.

M. Vasey demande s'il serait possible d'avoir une idée de ce qui est raisonnable de prévoir comme investissements à partir de 2018 ou 2020.

M. Duchêne considère que, au-delà du montant à investir, c'est le remboursement qui est important. Il est d'accord qu'il faut investir, mais il faut le faire raisonnablement.

M. Duchêne reste pessimiste en sachant ce qui devrait arriver (RIE III, taxe professionnelle communale, imposition sur le lieu de domicile, etc.). Il est vrai que la commune a toujours eu des résultats positifs, mais elle doit aussi pouvoir thésauriser, notamment en prévision du rachat de l'auberge.

Mme Jaquier demande s'il existe des règles pour déterminer quel est le montant raisonnable d'investissements pour une commune.

M. Wyss relève que le problème de la commune est que les rentrées d'argent peuvent beaucoup varier d'une année à l'autre.

M. Guerreiro précise qu'il ne veut pas mettre le terrain principal en synthétique. L'idée serait de le faire sur une autre partie du terrain afin de pouvoir l'utiliser pour les entraînements et d'avoir un outil plus adéquat que le terrain rouge actuel. Cela permettrait également de mieux préserver le terrain en herbe pour les matchs. **M. Guerreiro** ajoute qu'il est favorable, en tant qu'entraîneur de football, à ce que le terrain principal reste en herbe.

Mme Zoller demande quelle est la taille de ce terrain rouge.

M. Guerreiro répond que sa taille est de moins d'un demi-terrain de football.

Mme Hutin souhaite savoir s'il serait possible d'organiser une séance avec M. Vasey, M. Wyss et éventuellement d'autres personnes, avant la prochaine séance, pour savoir ce qui est raisonnable et réalisable en termes d'investissements.

M. Carrara note que la commission a fait le travail de répertorier les différentes propositions. Il faut maintenant en discuter concrètement et faire d'éventuelles propositions

à la Mairie. Ensuite, on verra aussi quelles sont les décisions de la commission des finances.

M. Carrara relève que la commission Bâtiment et emplacements a déjà prévu de se réunir le 11 avril 2016 pour rencontrer M. Tanari. Il demande s'il faut fixer une autre date.

M. Vasey demande à qui était adressé le Doodle.

M. Carrara explique qu'il avait envoyé les propositions de dates à toute la commission et à M. Tanari.

Mme Dugerdil fait remarquer qu'il ne faut pas mélanger les sujets. M. Tanari n'a rien à voir avec les discussions sur les priorités.

Mme Ramu estime qu'il faut faire le point sur les investissements raisonnables.

M. Vasey indique qu'une séance de la commission Bâtiments et emplacements est donc fixée au 25 avril à 20h.

M. Duchêne rappelle que les commissions font des budgets, mais que ceux-ci doivent ensuite le passer à la commission des finances.

Mme Ramu lève la séance à 21h44.

La présidente

Une conseillère municipale

Le secrétaire

Murielle Ramu

Marianne Leuppi-Collet

Roger Wyss